

# Compte rendu de la séance du 28 janvier 2023

Département de l'Aude

République Française  
COMMUNE DE CAMURAC

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 7	<b>Séance du 28 janvier 2023</b>
<b><u>Présents :</u></b> 5	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de <b><u>Sont présents:</u></b> Bernard VAQUIÉ, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ
<b><u>Votants:</u></b> 5	<b><u>Représentés:</u></b> <b><u>Excuses:</u></b> Jean-François ARCENS, Michel LORIoT <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Brigitte FABBRO

---

Secrétaire(s) de la séance:  
Brigitte FABBRO

## **Ordre du jour:**

- Approbation du procès-verbal du conseil précédent du 10 décembre 2022
- Groupement d'achat d'électricité avec le SYADEN
- Projet Station Epuration Col du Teil
- Fonctionnement Cabane du Pâtre
- Salle socioculturelle :
  - Achat autolaveuse
  - Avenant contrat de location
  - Achat tables polypropylène
- Photovoltaïque
  - Production 2022
  - Proposition Rouch Energies
- Succession Albert Olivié
- Pylône Orange Col du Teil
- Groupement Pastoral de Camurac
- Demande rénovation Court Tennis
- Changement système chauffage maison communale
- Soularac Evasion cessation activité
- Protection civile : proposition de formation
- Engagement inscription budgétaire BP 2023 opérations geometre
- CCPA
  - Informations et discussions autour Projets 2023
  - Projet réserve naturelle Commune de Lafajolle
  
- Décisions Modificatives

QUESTIONS DIVERSES

## **Délibérations approuvées par le conseil:**

A l'unanimité des membres présents

### **Achat autolaveuse - Engagement BP2023 ( DE 2023 101 BIS)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au fil des locations de la salle socioculturelle, il est apparu difficile de rendre le sol tout à fait propre. Il a été proposé lors des dernières utilisations, de chercher un moyen mécanique de nettoyage des sols. Contact a été pris avec des sociétés spécialisées.

La Maire propose de choisir un appareil maniable et facilement transportable qui pourra également servir dans d'autres lieux, comme la mairie ou l'agence postale. Le Maire donne lecture des différents devis et fiches techniques.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- DECIDE de porter son choix sur l'autolaveuse I-Mop XL de la société Elidis, pour un montant TTC de 5183.30 €
- S'ENGAGE à prévoir au BP 2023 la somme de 5200 € à l'article 2157 – Opération 270
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

A l'unanimité des membres présents

### **Engagement BP 2023 : travaux géomètre ( DE 2023 102BIS)**

Le Maire expose aux membres présents qu'il conviendrait de prévoir en section d'investissement les travaux de géomètre réalisés sur des terrains destinés à la vente. Il rappelle que 2 opérations de ce type sont en cours : le bornage des parcelles de la rue des Scieries et celui de la parcelle chemin du tennis destinée à la vente aux conjoints Chauvel-Bouget

Le Conseil Municipal, où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide :

- De s'engager à inscrire au budget primitif 2023 les dépenses inhérentes aux travaux de géomètre en section d'investissement Article 2111 – Opération 269 pour un montant de 1200 € et Article 2111 – Opération 271 pour un montant de 1100 €
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

A l'unanimité des membres présents

### **Contrat de location de la salle socioculturelle, avenant énergie ( DE 2023 103BIS)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, considérant l'acquisition du matériel de lavage des sols il convient d'augmenter le prix de la location de la salle pour les conventions conclues à partir de la mise à disposition du matériel.

M. le Maire expose le projet de tarification.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter les tarifs pour les conventions rédigées à partir du 07/02/2023

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF par tranche de 24h</b>
<b>Habitants et comités, clubs ou associations du village</b>	<b>150,00 €</b>

<b>Associations et institutions à but de formations et conférences</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Autres</b>	<b>280,00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>500,00 €</b>

- Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.